Louis ... sur la requête de notre amé Jean Gabriel Forme pro
cureur au parlement et autres [illegible] de la [illegible] du palais
à paris étant à l'aube de ce jour notre protection et sauve
garde mandons sur quoi toutes lesd. lettres à lui d'un tel [illegible]
fasse payer [illegible] que aux [illegible] par voyes dues
et raisonnables et ainsi qu'il y sont obligés et [illegible]
opposition ou délais [illegible] les opposans refusans ou
delayans [illegible] de deux mois [illegible]
dessus pardevant nos amés et féaux conseillers en nos
conseils les maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel
et ceux tenans les requêtes de notre palais à paris au
choix et option dud. exposant et pour les sommes au dessous
pardevant les juges qui en doivent connoître en vertu d'un
[illegible] de présentes [illegible] faire renvoy
incontinent et sans délai [illegible] requêtes de notre hôtel
ou du palais à paris de toutes les causes personnelles
possessoires [illegible] que l'exposant [illegible]
pardevant d'autres juges [illegible] quelles il voudra
intervenir prendre fait et cause [illegible] pourvu
qu'elles soient en l'état [illegible] faire
[illegible] pouvoir et commission ces présentes après
l'an non valables [illegible] notre plaisir donné en
la chancellerie du palais à paris et sous le scel [illegible]
le septième septembre l'an de grace mil sept cent
quatre vingt deux et de notre regne le neuvième
collationné [illegible]
[illegible] par le conseil [illegible]
[illegible] le sept septembre mil sept cent quatre
vingt deux signé [illegible]

Forme

L'an mil sept cent quatre vingt trois le
quinzième jour de janvier en vertu des
lettres de committimus [illegible] obtenues en la
chancellerie du palais à paris le sept septembre
dernier et à la requête de M. Jean Gabriel
Forme procureur au parlement de paris y
demeurant rue des fossés M. le
Prince qui aura [illegible] pour lui en

Son nom pour ce dispensé j'ai Jean Baptiste
Claude Dauche huissier aux Requêtes du
Palais a Paris y demt Rue Jean pain mollet
psse St Merry
soussigné declaré et fait savoir à Messieurs les
administrateurs du Bureau d'administration
du College et academie Royale de Chirurgie au
domicile de Mr Petit procureur au Chatelet
l'un d'eux demeurant à paris Rue du Battoir
en parlant a un clerc qui n'a dit son
nom de ce sommé

que le renvoyé comme de fait et par ces presentes j'ai renvoyé
en vertu des dittes lettres de Committimus l'assignation
donnée au Chatelet de paris audit Mr Lorne à la requete
desdits administrateurs par exploit du dix sept
septembre dernier et pour proceder sur la demande
y ~~[illegible]~~ contenue ensemble sur le present renvoy j'ai
donné assignation à mesdits sieurs administrateurs
à comparoir à la huitaine par devant Messeigneurs
les Requetes du palais et j'ai à mesdits sieurs
administrateurs domicile et parlant ~~que dessus~~ comme
dessus laissé la presente copie

Copie

Dauche

Copie pour Mrs les administrateurs de l'école Royale
de Chirurgie au domicile de Mr Petit procr
au Chatelet Rue du Battoir